



## FORMULAIRE (DAIP)

Demande d'affiche d'identification de propriété métisse (IBF001)

COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY ET DE LA

SEIGNEURIE DE MINGAN

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de Membre : \_\_\_\_\_ Clan : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_  
No Rue Ville  
Code postal Courriel Tél : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
régional

Je soussigné, déclare sur mon honneur, être métis et propriétaire du camp décrit ci-dessous. Cette construction est nécessaire à l'exercice de mes droits de chasse, de pêche et de cueillette sur le territoire situé dans :

- Territoire libre (Nom le plus identifiant) : \_\_\_\_\_
- Zone d'exploitation contrôlée. Nom de la ZEC : \_\_\_\_\_
- Avec bail       Sans bail, Lieu : \_\_\_\_\_

Nom du lac ou rivière le plus près

Description de la construction : Dimensions : \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ Photos obligatoires s.v.p.

Coordonnées GPS : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " N, \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " O

- J'affirme que ce camp m'appartient en propre et qu'aucune autre personne non métisse n'en est copropriétaire. Je poserai cette affiche (IB001) sur le camp cité plus haut et accepte de ne pas en faire de copie.
- J'accepte de me conformer aux distances imposées pour la protection des cours d'eau et accepte de ne nuire à aucun chasseur, pêcheur ou autre utilisateur déjà installé sur le territoire.
- J'accepte que cette affiche demeure la propriété de la CMDRSM et qu'advenant mon décès ou la vente ou le don de mon camp, cette affiche soit retournée à la CMDRSM.

**IMPORTANT : advenant le non-respect de cet engagement ou de tout autre manquement aux règlements, la CMDRSM se réserve en tout temps le droit d'exiger la remise de cette affiche.**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : aa / mm / jj ,

**N.B.** Faites parvenir la présente demande (DAIP) à l'ordre de la CMDRSM correspondant au territoire où se situe votre bâtiment. (*Parfois différent de votre clan d'appartenance.*)

- 1) Une photo de vous (2 3/4 "X 2")
- 2) Des photos des installations
- 3) Un chèque ou mandat-poste à l'ordre de ce clan au montant de 40\$.

Vous recevrez votre affiche (IBF001) plastifiée et authentifiée par le courrier régulier dans les plus brefs délais.

**Réserver à l'administration**

Autorisé par :

Date :

\_\_\_\_\_  
Chef de clan des lieux concernés

\_\_\_\_\_  
aaaa

\_\_\_\_\_  
mm

\_\_\_\_\_  
jj

## IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS MÉTIS EN FORÊT

### 1) **L'art. 11 de Rôle et mandats des Clans de la CMDRSM :**

Aux fins de compréhension de cet article, le mot « camp » sera employé, autant pour définir un chalet, une cache, une roulotte, un camp de chasse et de pêche, une tente, une tour ou autres installations.

Les officiers du Clan doivent dresser un plan du territoire afin d'en connaître l'occupation par les Métis et le maintenir à jour. Ce plan devra être accompagné d'une liste des propriétaires de camps ainsi que des numéros d'enregistrement s'il y a lieu.

Seule la CMDRSM peut émettre une affiche d'identification. Aucune autre affiche d'une autre provenance ne sera reconnue par la Communauté.

Entre autres les officiers du Clan concerné doivent :

- Lors d'une demande d'affichage, s'assurer que tout nouveau camp construit ou installé sur le même territoire ;
  - S'assurer que l'affiche demandée sera apposée seulement sur un camp de propriété métisse. Advenant la vente ou l'abandon d'un camp affiché, l'affiche doit obligatoirement être retournée à la CMDRSM ;
  - Dénoncer tout métis qui donne, prête ou vend une affiche émise à son nom ;
  - Informer le demandeur que toute affiche d'identification est et demeure propriété de la CMDRSM. Les frais demandés lors de l'émission de cette affiche ne sont que des frais de manutention et d'utilisation ;
  - Informer le demandeur que seul le membre en règle ayant acquitté toutes cotisations et contributions au Fonds de défense peut faire une demande d'affiche.
- 2) Les membres **en règle** de la Communauté Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan doivent identifier leurs bâtiments en forêt avec document **IBF001**, fourni par le Clan, après en avoir fait la demande auprès de ce dernier et en complétant le formulaire **DAIP** (page suivante)
- 3) Tant et aussi longtemps que votre communauté (CMDRSM) est en procédures judiciaires visant sa reconnaissance, le MRNF et les MRC devraient respecter les bâtiments identifiés adéquatement au nom d'un(e) Métis(se) de notre communauté.

Formulaire de demande **DAIP (format PDF imprimable)** à faire parvenir à la CMDRSM

<b>CLAN MÉTIS DE CHARLEVOIX</b>	Christiane Tremblay, 101 rue Lapointe, Clermont QC. G4A 1J2	Tél. : 418-439-4772
<b>CLAN MÉTIS DE CHICOUTIMI</b>	Ghislain Corneau, boul. Tadoussac, St-Fulgence, QC G0V 1S0	Tél. : 418-674-9313
<b>CLAN MÉTIS DE GRAND-BRÛLÉ</b>	Claude Pineault, 120 rue Principale, Sacré-Cœur, QC G0T 1Y0	Tél. : 418-236-9107
<b>CLAN MÉTIS DE LA MANIC</b>	Michel Deschênes, 1034 rue St-Jean, Baie-Comeau Qc G5C3B4	Tél. : 418-589-9449
<b>CLAN MÉTIS MÉTABETCHOUAN</b>	Carol Boily, 1006 rue St-Paul, Chicoutimi, QC G7J 3C2	Tél. : 418-549-3823
<b>CLAN MÉTIS OUANANICHE</b>	Désiré Brassard, 246 rue de l'Église, Dolbeau, Qc.G8L 3Z5	Tél. : 418-276-2989
<b>CLAN MÉTIS PIKAUBA</b>	Réal Duchesne, 3967 rue de l'Anjou, Jonquièrre QC G7X 3Y5	Tél. : 418-542-3020
<b>CLAN MÉTIS VOYAGEURS</b>	CMDRSM, 129 Jacques-Cartier Est, local 206, Chicoutimi G7H 1Y4	Tél. : 418-543-0555